

# Éliminer la violence sexiste dans le monde du travail

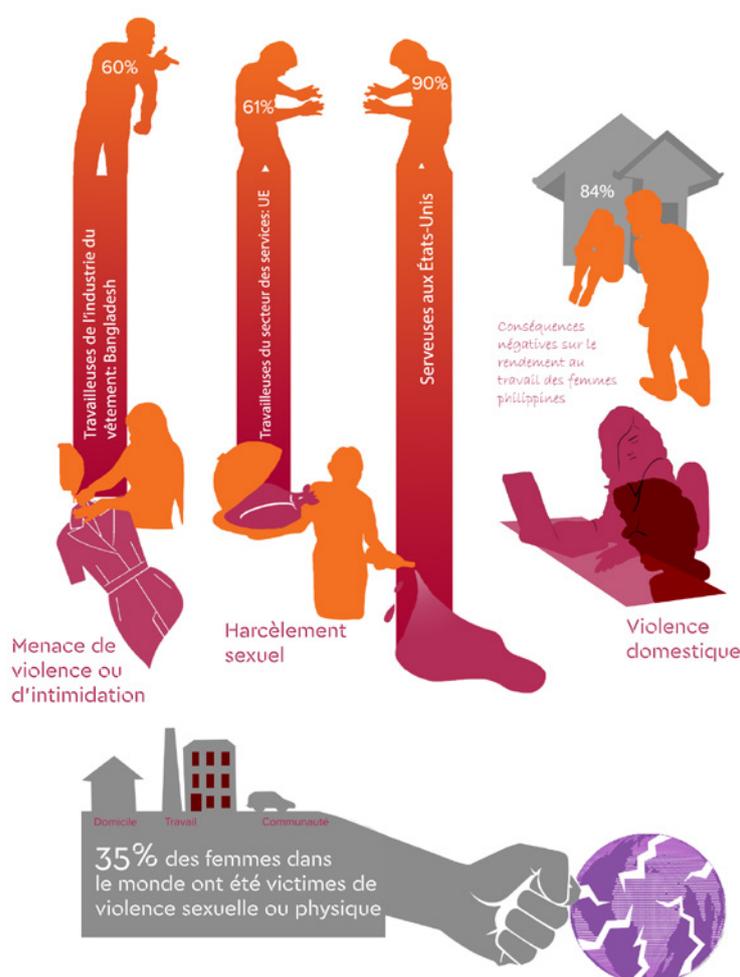
Le travail décent est incompatible avec la violence au travail. La fin de la violence au travail doit faire partie intégrante de notre vision de l'avenir du travail.

“ Tous les êtres humains, quelles que soient leur ethnie, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales

**Declaración de Filadelfia de la OIT, 1944** ”

La violence et le harcèlement au travail concernent aussi bien les femmes que les hommes mais, du fait des inégalités en termes de statut et de rapports de pouvoir dans la société et au travail, les femmes sont souvent beaucoup plus exposées à la violence et au harcèlement. La violence sexiste au travail demeure l'une des violations des droits humains des travailleurs les plus tolérées. D'après l'Organisation mondiale de la santé, 35% des femmes de plus de 15 ans – soit 818 millions de femmes à l'échelle mondiale – ont fait l'objet de violences sexuelles ou physiques à leur domicile, dans leur espace de vie ou au travail. La violence contre les femmes peut restreindre la position économique et sociale des femmes et avoir une incidence considérable sur leur santé physique et mentale, qui peut se traduire par un niveau élevé d'absentéisme, des promotions manquées et des pertes d'emplois.

## Violence sexiste dans le monde du travail



**ODD, cible 5.2: Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.**

Or, il n'y a toujours pas de loi au niveau international qui définisse des mesures de base pour éliminer la violence et le harcèlement, dont la violence sexiste et le harcèlement au travail. Les syndicats font pression depuis de nombreuses années en faveur d'une Convention de l'OIT sur la violence sexiste. En 2018, la Conférence internationale du travail commencera à élaborer une norme internationale sur «la violence et le harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail». Pour préparer la discussion, l'OIT a organisé une **Réunion d'experts sur la violence contre les femmes et les hommes dans le monde du travail** et publié un **Rapport sur le droit et la pratique**.

Outre la pression en faveur d'une loi internationale, les syndicats se mobilisent actuellement pour mettre fin à la violence sexiste au travail. L'action des syndicats a permis d'obtenir des congés payés pour les travailleurs/euses qui subissent des violences domestiques, des accords avec des multinationales pour éliminer le harcèlement sexuel dans les chaînes mondiales d'approvisionnement, l'adoption de mesures de prévention dans les politiques de santé et de sécurité au travail, et a sensibilisé l'opinion sur le fait que la violence sexiste n'a simplement pas sa place au travail.

### Projet de recommandations:

1. Faire pression et plaider en faveur d'une Convention et d'une Recommandation de l'OIT sur «la violence et le harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail», en mettant fortement l'accent sur la dimension de genre et sur une approche multidimensionnelle.
2. Renforcer la mobilisation des syndicats autour de la violence sexiste, en accordant une attention particulière aux jeunes femmes et aux femmes qui occupent des emplois précaires et informels.
3. Donner la priorité à la violence sexiste dans les programmes de négociation collective des syndicats aux niveaux de l'entreprise et du secteur ainsi qu'aux niveaux national, régional et mondial.
4. Établir des alliances contre la violence sexiste aux niveaux national, régional et mondial.

♀ **Boîte à outils de campagne: Stop à la violence et au harcèlement dans le monde du travail – Soutenez une convention et une recommandation de l'OIT**

♀ **Campagne de la CSI: Stop à la violence et au harcèlement dans le monde du travail - Soutenez une convention et une recommandation de l'OIT**

♀ **OIT/ACTRAV : Violence et harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail – Perspective et action des syndicats**